

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 18/09/2015

Date de séance : 24/09/2015

Date d'affichage : 2-10-15

Numéro d'ordre : 2015-09-060

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	50	54

L'an deux mille quinze, le jeudi 24 septembre, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Simorre, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Jean Vincent PISONI, Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Bernard MARESTAING (suppléant de Jean Michel VERNIS), Chantal LABEDAN, Jean Louis BORCA (suppléant de Francis CHABROL), Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents excusés : Alain de SCORRAILLE, Séverine CARCHON.

Etaient absents: Christophe LABBE, Pierre AIROLDI.

Etaient absents excusés avec procuration :

Chantal CASASOLA a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.

Sandrine DEDIEU a donné procuration à Bruno GABRIEL.

Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.

Secrétaire de séance : Bernard MONLIBOS

Objet : Agence du développement économique, de l'export et de l'innovation en Midi-Pyrénées (Madeeli) – Cotisations.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la fusion des Agences régionales Midi-Pyrénées Expansion (MPE) et Midi-Pyrénées Innovation (MPI) créant l'Agence de développement économique, de l'export et de l'innovation en Midi-Pyrénées au 1^{er} janvier 2015.

Cette agence sera saisie pour instruire l'intégralité des dossiers économiques qui sollicitent une subvention dans le cadre de leur projet d'investissement ainsi que les collectivités pour leurs projets de développement économique.

Cette instance a donc pour vocation de favoriser le développement économique des territoires, accompagner les porteurs de projet quels qu'ils soient dans le montage et l'analyse de leur projet.

Conformément aux statuts de l'entité, la cotisation des membres est fixée à 0.02€ par habitant. Ainsi, la cotisation de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone s'élève à 211.64 €.

Monsieur le Président, vu l'avis favorable des membres du bureau, invite l'assemblée à délibérer sur l'octroi de cette subvention à l'agence Madeeli.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décident d'allouer une subvention à l'agence de développement économique, de l'export et de l'innovation en Midi-Pyrénées (Madeeli) à hauteur de 211.64 € au titre de l'année 2015,
- Invitent le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUEFFAUT Pierre

